

# VOS EXPERTS EN DIRECT



## Télétravail et enjeux fiscaux : La réalité 2020

Présenté par Marie-Ève Ménard, CPA, CMA, Directrice SAE chez **DEV** et  
Me Catherine Major, Avocate, LL.M. Fisc. de **Bourassa Boyer Juri-Fisc inc.**

# Nouveautés fiscales pour télétravail : Pour qui?

- Pour les employés (*incluant ceux travaillant à commission*) qui ont dû travailler à la maison en 2020 en raison de la pandémie
- Il ne faut pas que les employeurs aient remboursé à l'employé ses dépenses de télétravail

# Une déduction ou un crédit? Quelles sont les différences?

**Déduction** : C'est un montant qui est directement soustrait du revenu sur lequel une personne paie de l'impôt

**Crédit** : C'est un montant directement soustrait des impôts payables par une personne à un taux fixe pour tous.

# 2 méthodes de calcul pour identifier les déductions

1. Méthode à taux fixe temporaire
2. Calcul détaillé à partir des dépenses réelles



# 1. Méthode à taux fixe temporaire

Permettre à un employé de déduire de son revenu une somme de **2 \$/jour de télétravail** pour un **montant maximal de 400 \$**

Aucun document requis de l'employeur

## ADMISSIBILITÉ :

- Avoir travaillé de la maison en 2020 **plus de 50%** du temps pendant **une période d'au moins 4 semaines consécutives**, et ce, en raison de la pandémie.

## CALCUL :

- Compter **tous les jours** de télétravail effectués en 2020 et **multiplier par 2 \$**
- Aucun calcul nécessaire des dépenses réelles, de superficie de bureau, etc.

## 2. Calcul détaillé à partir des dépenses réelles

Méthode **plus lourde** au niveau administratif

Plus avantageuse dans le cas où un employé aurait des dépenses **importantes** de travail à domicile

### ADMISSIBILITÉ :

- Avoir été requis de travailler de la maison soit par son employeur ou en raison de la COVID-19

ET

- Avoir travaillé de la maison en 2020 **plus de 50%** du temps pendant **une période d'au moins 4 semaines consécutives** OU l'espace de travail doit avoir été utilisé uniquement pour le travail et avoir servi à rencontrer des gens dans le contexte du travail.

## 2. Calcul détaillé à partir des dépenses réelles - *Calculs*

- Pour les dépenses de bureau à domicile plus générales, nous devons tout d'abord **calculer la superficie de son espace de travail sur la superficie totale du domicile.**

### Attention!

Le sous-sol fait partie de la superficie à inclure dans le calcul du pourcentage.

Si l'espace sert uniquement au travail, c'est ce pourcentage qui devra être retenu.

Si l'espace sert en partie au travail et en partie à un autre usage (*Ex. cuisine*), il faut ensuite calculer le % d'heures d'utilisation pour le travail.

## 2. Calcul détaillé à partir des dépenses réelles – Exemple %

1. Je travaille de la maison et mon bureau représente  $1/10^e$  de la superficie totale.
  - Le bureau est utilisé à des fins d'emploi uniquement.

### Pourcentage utilisé pour les calculs : 10%

2. Je travaille dans la salle à manger sur la table et la pièce représente  $1/10^e$  de la superficie totale
  - Je devrais calculer le nombre d'heures par semaine d'utilisation pour le travail.

### Pourcentage utilisé pour les calculs :

Pour une semaine de 35 heures de travail sur 168 heures ( $7 \text{ jours} \times 24 \text{ heures}$ ) = 20,84 %

Superficie : 10%

Pourcentage admissible :  $20,84 \% \times 10 \% = \mathbf{2,08 \%}$



## 2. Calcul détaillé à partir des dépenses réelles

### Dépenses de bureau à domicile admissibles

(applicable au %)

- Loyer (Pour une personne locataire seulement, aucune équivalence pour propriétaire de maison)
- Électricité
- Chauffage
- Eau
- Abonnement Internet
- Réparations et entretiens mineurs qui se rapportent à tout le domicile

Dépenses déductibles au prorata du temps passé en télétravail

Pour les employés à commission seulement :

- Déduction des taxes municipales et scolaires
- Assurances habitation

Liste exhaustive disponible sur le site de Revenu Canada

### Dépenses directement déductibles à 100%

- Frais d'entretien qui se rapportent directement à l'espace de travail (Ex. ampoules électriques ou peinture pour espace de bureau)
- Petite fourniture consommée dans le cadre du travail (Surligneurs, enveloppes, cartouches d'encre, etc.)
- Pour les frais de cellulaire, un % d'utilisation pour le travail doit être établi (Aucun frais déductibles pour une ligne téléphonique terrestre sauf les interurbains)

#### Attention!

Certains biens durables ne sont tout simplement pas déductibles.  
Ex. : Mobilier de bureau, imprimante, calculatrice

(Dépenses de bureau admissibles X %) + Dépenses directement déductibles = **Montant total déductible fiscalement**

# Exemple tiré de Revenu Québec

Audrey y a un espace de bureau qui occupe seulement 5 % de la superficie de son appartement. L'espace de bureau est utilisé à 100 % pour l'exercice de ses fonctions. Audrey a dû déboursier 80 \$ pour du papier, des trombones et des crayons. Elle a conservé son forfait d'accès à Internet, pour lequel elle a payé 1 200 \$ depuis qu'elle effectue du télétravail, soit depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020.

Voici le calcul qu'Audrey doit faire selon la méthode qu'elle décide d'utiliser.

Dépenses d'emploi admissibles	Méthode détaillée	Méthode temporaire à taux fixe
Frais de télécommunications (Internet résidentiel) <sup>1</sup>	$1\,200 \$ \times 5 \% \times 100 \% =$ 60 \$	S. O.
Fournitures de bureau	80 \$	S. O.
Autres frais (loyer)	$7\,200 \$ (800 \$ \times 9 \text{ mois}) \times 5 \% \times 100 \% =$ 360 \$	S. O.
<b>Total (dépenses d'emploi à inscrire à la ligne 207 de la déclaration de revenus)</b>	<b>500 \$</b>	160 jours x 2 \$ = <b>320 \$</b>
<a href="#">COVID-19 – Foire aux questions pour les citoyens   Revenu Québec (revenuquebec.ca)</a>		

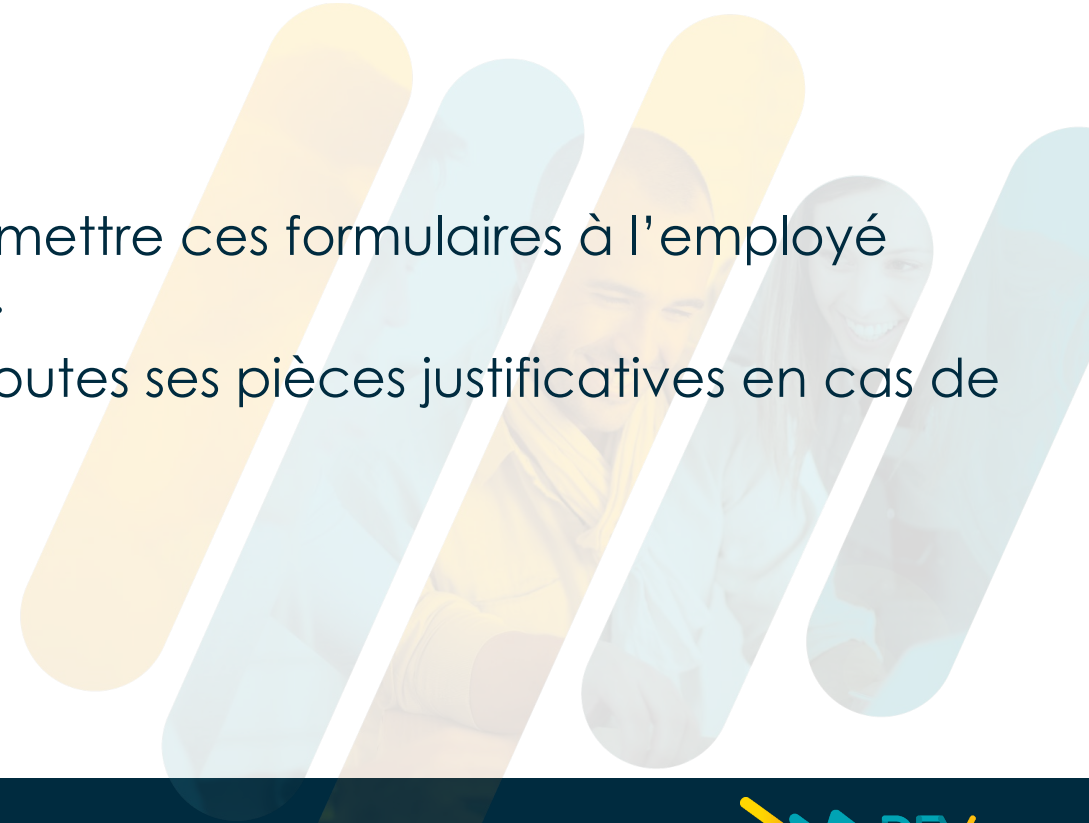
## 2. Calcul détaillé à partir des dépenses réelles

Pour que l'employé puisse utiliser cette méthode, l'employeur doit lui remettre les documents suivants :

- Formulaire T2200 au Fédéral
- TP 64.3 au Provincial

**Attention!** L'employeur n'a pas l'obligation légale d'émettre ces formulaires à l'employé mais les autorités fiscales les y encouragent fortement.

L'employé devra conserver ces formulaires ainsi que toutes ses pièces justificatives en cas de vérification fiscale.



# Outil de calcul pour choisir la méthode la plus avantageuse

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/teletravail-fr.asp>

# Autres changements fiscaux en lien avec le télétravail?

## Versement d'un montant fixe à un employé pour s'équiper à la maison pour du télétravail?

- Si montant fixe sans pièce justificative : Avantage imposable ajouté au salaire de l'employé (T4/Relevé 1)

## Si l'employeur décide de rembourser des dépenses à un employé sous présentation de factures?

- Exceptionnellement en 2020, Revenu Canada et Revenu Québec ont émis une directive selon laquelle les employeurs pouvaient rembourser une somme maximale de 500 \$ par employé pour l'achat de matériel ou équipement.





Merci à Me Catherine Major, Avocate, LL.M. Fisc.  
**Bourassa Boyer Juri-Fisc inc.**

 **BOURASSA BOYER JURI-FISC inc.**  
Conseillers juridiques et fiscaux

3323, boulevard de la Gare - Vaudreuil-Dorion (Québec) - J7V 8W5

 **DEV**  
VAUDREUIL  
SOULANGES | **GÉNÉRATEUR  
DE VALEURS  
RÉGIONALES**

Fièrement  **VAUDREUIL  
SOULANGES**